

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 3 JUILLET 2023



Publié le **06 JUIL. 2023**

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 27 juin 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2023_096

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

RENOUVELLEMENT DE LA
CONVENTION ENTRE LA
VILLE, L'USEP CALUIRE ET
L'USEP 69

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, Mme BLACHERE, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, M. TAKI, Mme LINARES, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. PROTHERY, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, Mme VERNAY, M. TROTIGNON, M. AURELLE
Mme GUGLIELMI (par proc. à Mme MAINAND), M. BALANCHE (par proc. à M. TOLLET), Mme BRAC DE LA PERRIERE (par proc. à Mme WEBANCK), M. JUENET (par proc. à M. THEVENOT), Mme CORRENT (par proc. à M. CIAPPARA), Mme BILLA (par proc. à M. COUTURIER), Mme HEMAIN (par proc. à Mme LE CARPENTIER), M. FAIVRE (par proc. à M. TROTIGNON), M. DEYGAS (par proc. à Mme BLACHERE), Mme GEHIN (par proc. à M. ATTAR BAYROU)

ESOS JUL 8 0
Etaï(en)t absent(s) :
M. HABERLE

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le ... **06 JUIL. 2023**

Identifiant de l'Acte :

069216900340-20230703-D2023_096-DE

Rapport de : Viviane WEBANCK

L'Union sportive de l'enseignement du premier degré (Usep) organise des activités sportives pour les enfants de l'école publique, de la maternelle à l'élémentaire, en appui de l'éducation physique et sportive dispensée par les professeurs des écoles.

La Ville de Caluire et Cuire soutient depuis de nombreuses années l'Usep, représentée sur son territoire par l'Usep Caluire et le comité départemental de l'Usep 69, pour garantir aux enfants scolarisés à Caluire et Cuire un accès à des activités sportives variées et de qualité, en collaboration étroite avec l'Éducation Nationale.

Cette collaboration fait l'objet de plusieurs conventions :

- une convention cadre relative à l'enseignement de l'éducation physique dans les écoles de Caluire et Cuire ;
- une convention relative à l'Attestation de Première Éducation à la Route (APER) ;

Le renouvellement de ces deux conventions est soumis à l'approbation du Conseil Municipal par délibérations séparées.

- une convention fixant les conditions de mise à disposition d'équipements et de personnels municipaux dans le cadre des activités de l'Usep Caluire.

Cette dernière convention arrivant à échéance, il convient, afin de poursuivre et consolider ce partenariat, de la renouveler pour les années scolaires 2023/2024, 2024/2025 et 2025/2026.

Le soutien de la Ville se traduit par la mise à disposition de l'Usep Caluire des équipements sportifs en fonction de leurs disponibilités. Les ETAPS municipaux (éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives) participent également à l'organisation de sorties et rencontres scolaires et de diverses activités sportives (sorties vélos, cross des écoles, etc.).

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 36 voix pour,

- D'APPROUVER les termes de la convention ci-annexée entre la Ville, l'U.S.E.P. de Caluire et Cuire et l'U.S.E.P. 69;

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que d'éventuels avenants ultérieurs.

6 conseillers municipaux ne participent pas au vote.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 06 JUL. 2023
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET



ESDS JUL 00

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.